

REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 120
2018 – N°2

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

LE DOSSIER ÉPIGRAPHIQUE D'HEFZIBAH (202/1-195 A.C.) : CHRONOLOGIE, HISTOIRE, DIPLOMATIQUE

Ivana SAVALLI-LESTRADE*

Résumé. – La stèle dite d'Hefzibah contient un dossier d'archives royales du règne d'Antiochos III concernant les villages que Ptolémaïos fils de Thraséas, stratège et ἀρχιερέυς de Cœlé-Syrie et Phénicie, possédait près de la cité de Skythopolis. Plusieurs dates ont été diversement lues depuis l'*editio princeps* d'Y.H. Landau (1966) à celle toute récente de J. Heinrichs (2018). Il est aujourd'hui avéré que les lectures de Landau étaient exactes et que les pièces les plus anciennes datent des années 202-200 a.C., soit du tout début de la V^e Guerre de Syrie, tandis que les pièces les plus récentes datent bien de 195 a.C. Cette chronologie conduit à réviser la date admise de la prise du titre Βασιλεὺς μέγας par Antiochos III et à s'interroger sur la constitution du dossier et sur la genèse de sa publication.

Abstract. – The Hefzibah-Stele displays a selection of royal archives of the reign of Antiochos III concerning the villages that Ptolemaios son of Thraseas, governor and ἀρχιερέυς of Koile-Syria and Phoenicia, possessed near the city of Skythopolis. Several dates were read differently since the *editio princeps* of Y.H. Landau (1966) up to the recent study of J. Heinrich (2018). It is proven today that the readings of Landau were exact and that the oldest documents date of 202-200 BC., at the beginning of the Fifth Syrian War, whereas the most recent documents date of 195 BC. This chronology leads to revise the accepted date of the taking of the title Βασιλεὺς μέγας by Antiochos III and to revisit the constitution of the archives and the genesis of their publication.

Mots-clés. – Ptolémaïos fils de Thraséas, V^e Guerre de Syrie, archives, correspondance royale, titulature royale, administration séleucide.

Keywords. – Ptolemaios son of Thraseas, Fifth Syrian War, archives, royal correspondence, royal titulature, Seleukid administration.

* CNRS, UMR 8210-AnHiMA, Paris ; ivana.savalli@wanadoo.fr

Nous remercions vivement Hannah M. Cotton-Paltiel (Hebrew University of Jerusalem) pour son aide précieuse auprès du Musée d'Israël à Jérusalem afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter et de publier les photos de la stèle. Cette étude, née pour l'essentiel de la lecture de l'ouvrage édité en 2017 par Christophe Feyel et Laetitia Graslin-Thomé, était entièrement rédigée lorsque nous avons pris connaissance de l'article de Johannes Heinrichs. Comme notre analyse ne s'en est pas trouvée modifiée, il nous a semblé pertinent de publier une discussion critique des conclusions que Johannes Heinrichs a tirées de ses nouvelles lectures concernant la chronologie et la diplomatique sous la forme d'un appendice.

I.

Le livre *Antiochos III et l'Orient* récemment publié sous la direction de Christophe Feysel et Laetitia Graslin-Thomé¹ contient quatre contributions qui se rapportent à l'incorporation de l'ancienne province lagide de Syrie et Phénicie dans le royaume séleucide à la suite de la V^e guerre de Syrie². Les sources épigraphiques sont essentielles pour la reconstruction de cet événement et de ses effets sur les plans politique, administratif et idéologique. Le dossier épigraphique d'Hefzibah y occupe une place de choix depuis sa publication en 1966 par Yohanan H. Landau³.

L'analyse détaillée que vient d'en donner Christophe Feysel éclaire le texte sur plusieurs points⁴ mais ne prend pas parti sur la datation des pièces du dossier ; la chronologie « haute » donnée par Yohanan H. Landau et la chronologie « basse » défendue par Thomas Fischer sont juxtaposées⁵ sans que le lecteur sache si un choix est possible entre les deux.

Il nous semble nécessaire de rouvrir le débat sur la chronologie du dossier d'Hefzibah car la révision de la pierre par Eran Lupu et un argument textuel présenté par nous-mêmes il y a une dizaine d'années conduisent, nous semble-t-il, à réhabiliter les lectures de Yohanan H. Landau et à en tirer un certain nombre de conséquences relatives à l'histoire et à la diplomatie.

1. CHR. FEYSEL, L. GRASLIN-THOMÉ éd.s., *Antiochos III et l'Orient*, Nancy 2017.

2. C. APICELLA, « Antiochos III et les cités de Phénicie » dans CHR. FEYSEL, L. GRASLIN-THOMÉ éd.s., *op. cit.*, p. 143-162 ; G. FINKIELSZTEIN, G. GORRE, S. HONIGMAN, D. SYON, « The Southern Levant in Antiochos III's Time : Between Continuity and Immediate or Delayed Changes » dans *Ibid.*, p. 163-210. ; F. GERARDIN, « D'un Grand Roi à l'autre : la Syrie-Coélé entre rivalités idéologiques et transition impériale de Ptolémée IV à Antiochos III » dans *Ibid.*, p. 81-106. ; CHR. FEYSEL, « Le dossier épigraphique de Skythopolis (Hefzibah) », dans *Ibid.*, p. 107-141.

3. Y.H. LANDAU, « A Greek Inscription found near Hefzibah », *Israel Exploration Journal* 16, 1966, p. 54-70. L'édition de référence est le *SEG* 29, 1613, qui inclut les corrections apportées par J. et L. Robert et les lectures de TH. FISCHER (« Zur Seleukideninschrift von Hefzibah », *ZPE* 33, 1979, p. 131-138) et qui reproduit séparément le texte des l. 11-17 d'après les restitutions de J.-M. BERTRAND (« Sur l'inscription d'Hefzibah », *ZPE* 46, 1982, p. 167-74). Dans le *SEG*, les pièces du dossier sont classées selon les lettres de l'alphabet (A-I), tandis que dans B. VIRGILIO, (*Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalità ellenistica*, Pise-Rome 2003, p. 286), dont le texte est repris avec quelques modifications par CHR. FEYSEL (*art. cit.*, 2017), 134, elles sont numérotées de I à VIII. Pour la commodité du lecteur nous emploierons la double référence, tout en précisant que dans le *SEG* les l. 38-39 de l'inscription constituent un document à part, le neuvième (I). J. HEINRICHS (« Antiochos III and Ptolemy, Son of Thraseas, on Private Villages in Syria Koile around 200 BC: the Hefzibah Dossier », *ZPE* 206, 2018, p. 272-311), qui utilise un classement alphabétique et identifie les traces de trois lignes supplémentaires, scinde la dernière pièce du dossier en H1 (l. 35-37), H2 (l. 38-39) et H3 (l. 40-42).

4. CHR. FEYSEL, *art. cit.*, 2017.

5. Chronologie « haute » dans la présentation synthétique du dossier : CHR. FEYSEL, *art. cit.*, 2017, p. 107-109 ; chronologie « basse » dans le corps de l'article et dans le texte de l'inscription présenté avec une traduction p. 134-135.

II.

Le dossier d'Hefzibah est un dossier d'archives composé d'un ensemble de huit documents, soit six lettres royales émanant d'Antiochos III et deux requêtes qui lui ont été adressées par Ptolémaïos, stratège et ἀρχιερέυς de (Cœlé)-Syrie et Phénicie. Ces documents ont été gravés sur une petite stèle (0,47 x 0,77 m) découverte en 1960 entre Hefzibah et Bet ha-Shittab, à 7 km au nord-ouest de Bet Shean (Skythopolis) et gravement endommagée par un bulldozer. Trois photographies en ont été publiées, d'abord par Yohanan H. Landau⁶, puis par Thomas Fischer⁷, enfin par Hannah M. Cotton et Michael Wörrle⁸. La stèle est actuellement exposée au Musée d'Israël à Jérusalem. De haut en bas, le lecteur découvre successivement : A/I. Une lettre d'Antiochos III à Ptolémaïos lui ordonnant de faire graver les lettres sur des stèles de pierre et d'ériger celles-ci dans les villages qui lui appartiennent (l. 1-4) ; B/II. Une lettre d'Antiochos III au diocète Clédon au sujet des biens enregistrés au nom de Ptolémaïos (l. 5-8) ; C/III. Une lettre d'Antiochos III au même fonctionnaire lui transmettant une requête adressée au roi par Ptolémaïos (l. 9-10) ; D/IV. La requête présentée par celui-ci au sujet de l'administration de la justice dans ses villages⁹ (l. 11-17) ; E/V. Une lettre d'Antiochos III au même fonctionnaire lui transmettant une nouvelle requête de Ptolémaïos (l. 18-20) ; F/VI. La requête présentée par celui-ci au sujet de l'ἀνεπισταθμεία et d'autres mesures de protection concernant les biens et les λαοί de ses villages (l. 21-27) ; G/VII. Une lettre d'Antiochos à Marsyas lui demandant d'empêcher et de réprimer sévèrement, le cas échéant, les violations de l'ἀνεπισταθμεία dans les villages de Ptolémaïos – qui s'était plaint (oralement semble-t-il) d'abus répétés (l. 28-34) ; H/VIII. Une lettre d'Antiochos à Héliodôros avec copie de la lettre envoyée à Marsyas (l. 35-38). Grâce aux marques de chancellerie nous savons de plus que les

6. Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, pl. 7, a également publié un fac-similé soigné (p. 56-57) et un tableau des lettres caractéristiques (p. 58).

7. TH. FISCHER, *art. cit.*, 1979, pl. V. La même photo a été publiée par FR. ΠΙΕΚΟ, « Antiochos III and Ptolemy son of Thraseas : the Inscription of Hefzibah reconsidered », *AC* 60, 1991, entre les p. 258 et 259.

8. H. M. COTTON, M. WÖRRLE, « Seleukos IV to Heliodorus: A New Dossier of Royal Correspondence from Israel », *ZPE* 159, 2007, p. 191-205, fig. 2 (l. 1-20) et fig. 3 (l. 20-39). Cf. fig. 1 et 2.

9. Ptolémaïos demande au Grand Roi Antiochos d'écrire aux diocètes afin qu'il soit interdit à quiconque de loger εἰς τὰς ὑπ[αρχ]οῦσας μοι κώ[μ]ας| ἐγ| κτήσει καὶ εἰς [τ]ὸ πα[τρ]ικὸν καὶ εἰς [ἄ]ς σὺν προ[σ]έταξας καταγράψ[αι] (l. 23-24 ; nous adoptons la coupe des mots ἐγ| κτήσει indiquée par J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1970, 627. Le kappa se lit en partie sur la photo, cf. fig. 2). Les l. 23-24 ont été diversement traduites et interprétées. Nous considérons que Ptolémaïos détenait deux catégories de villages, les uns au titre de propriétés héréditaires (ἐν κτήσει καὶ εἰς τὸ πατρικόν), les autres au titre de propriétés concédées par Antiochos III (cf. CHR. SCHULER, *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien*, Munich 1988, p. 172-173 et n. 56-57). Le débat est très clairement résumé par L. Criscuolo dans son étude sur la valeur de la formule ἐν πατρικοῖς (*vel similia*) appliquée à des biens fonciers (« La formula ἐν πατρικοῖς nelle iscrizioni di Cassandrea », *Chiron* 41, 2011, p. 472-474). Elle propose une nouvelle solution, en mettant une virgule après κτήσει et en traduisant (p. 474) : « nei villaggi che detengo in proprietà, sia in quelli ereditati sia in quelli che tu hai ordinato di iscrivere per me, ecc. ». Chr. Feyel, (*art. cit.*, 2017, p. 122-123) préfère distinguer trois catégories de villages (villages achetés, villages hérités, villages concédés par le roi).



Figure 1 : stèle d'Hefzibah (l. 1-20). Collection The Israel Antiquities Authority.

Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.

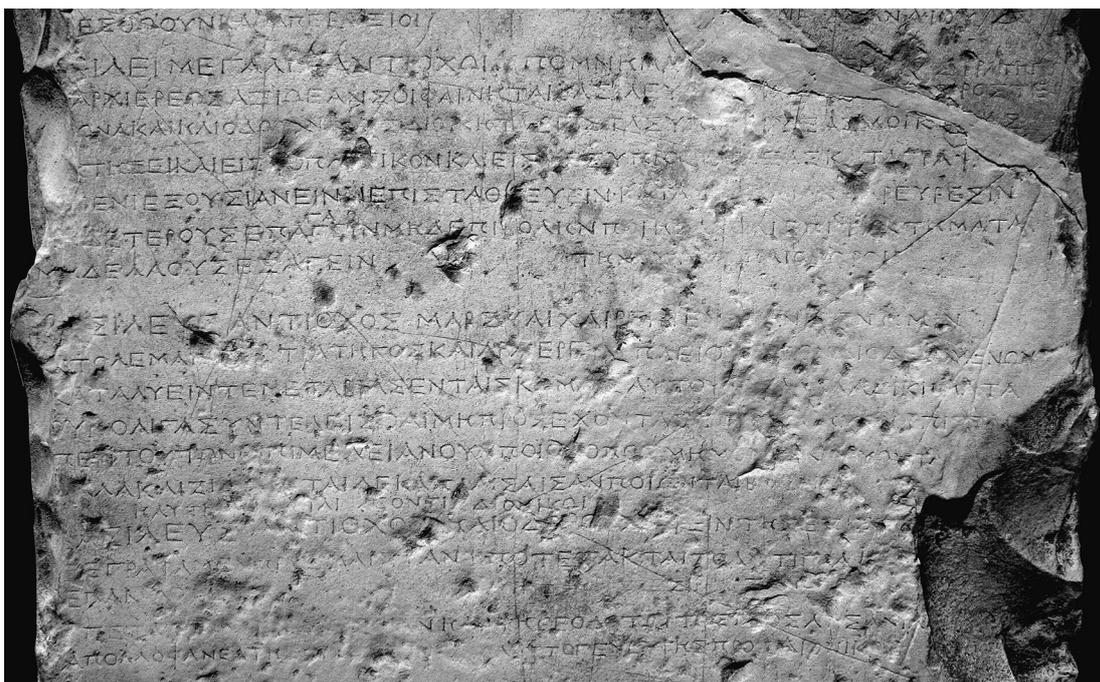


Figure 2 : stèle d'Hefzibah (l. 20-39). Collection The Israel Antiquities Authority.

Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.

lettres B/II, D/IV et E/V ont été adressées également au diécète Héliodôros (l. 8 ; l. 17 ; l. 27), les lettres G/VII et H/VIII à des collègues respectivement de Marsyas (l. 34) et d'Héliodôros, un homonyme du diécète (I/VIII, l. 38-39).

Quatre dates sont lisibles sur la stèle, avec difficulté cependant, car la surface de la pierre est très abîmée et marquée par des rayures qui brouillent la lecture.

Selon Yohanan H. Landau, la première lettre d'Antiochos III (A/I) est datée (l. 4) βρ' Ὑπερβερετα[ίου] (an 112 de l'ère séleucide, XII^e mois, soit 31 août-29 septembre 200)¹⁰, la troisième (C/III, l. 10) α[ιρ'] (an 111 de l'ère séleucide, soit 22 septembre 202-9 octobre 201), la quatrième (E/V, l. 20) βιρ', Αὐδναίου, δ' (an 112 de l'ère séleucide, IV^e jour du III^e mois, soit le 11 décembre 201). Selon Thomas Fisher, la première lettre est datée ζιρ' Ὑπερβερε[ταίου] (an 117 de l'ère séleucide, XII^e mois, soit 4 septembre-3 octobre 195), la troisième δ[ιρ'] (an 114 de l'ère séleucide, soit 18 octobre 199-7 octobre 198), la quatrième διρ' Αὐδναίου, δ' (an 114 de l'ère séleucide, IV^e jour du III^e mois, soit le 19 décembre 199). La date de la sixième lettre d'Antiochos III (H/VIII) est sans contexte (l. 37) ζιρ', Ξανδ[ικοῦ] (an 117 de l'ère séleucide, VI^e mois, soit 12 mars-9 avril 195).

Selon que l'on choisisse la chronologie de Yohanan H. Landau ou celle de Thomas Fischer, trois des quatre premières lettres d'Antiochos III auront été écrites pendant la V^e guerre de Syrie (202-198) ou immédiatement après. Il en découle une appréciation différente de la mise en place de l'administration séleucide dans la Syrie méridionale, du rôle de Ptolémaïos fils de Thraséas et de la genèse de la publication de la stèle d'Hefzibah.

Partons de la chronologie de Thomas Fischer, qui a été unanimement adoptée par les savants ayant étudié l'inscription. L'affaire débute en 199/8, l'année de la prise de Sidon et de l'éviction définitive des forces égyptiennes de l'ensemble de la (Cœlé)-Syrie et Phénicie. L'ancien dignitaire lagide Ptolémaïos, qui à un moment inconnu – vraisemblablement vers 203¹¹ – avait prêté allégeance à Antiochos III, désire restaurer la paix et la sécurité dans les villages en sa possession et en particulier mettre ses biens et ses gens à l'abri des violences attendues de la part de soldats. Ses deux requêtes sont validées par le roi et dûment transmises aux fonctionnaires compétents, mais des abus sont néanmoins commis par la suite et, quatre ans plus tard, Ptolémaïos s'en plaint ouvertement au roi. Au printemps 195, Antiochos III intervient auprès des services défaillants, charge ensuite Ptolémaïos, à la fin de l'été 195, de faire graver les lettres sur des stèles qui seront érigées dans ses villages. La première pièce gravée est, d'un point de vue chronologique, la dernière du dossier : elle clôt l'affaire

10. Toutes les dates s'entendent avant J.-C. La conversion des dates de l'ère séleucide en celles du calendrier julien a été effectuée au moyen des tables de concordance dressées par R. A PARKER, W. H DUBBERSTEIN, *Babylonian Chronology 626 B.C.-A.D. 75*, 1956 Providence, p. 37 sq.

11. Cf. D. GERA, « Ptolemy Son of Thraseas and the Fifth Syrian War », *AncSoc* 18, 1987, p. 63-73. Sur la famille de Ptolémaïos, descendant d'Aétos d'Aspendos, gouverneur de Cilicie sous Ptolémée II, cf. C. P. JONES, CHR. HABICHT, « A Hellenistic Inscription from Arsinoe in Cilicia », *Phoenix* 43, 1989, p. 336-346. Les attaches locales (domaines et responsabilités politiques au niveau régional) et l'espoir de nouveaux gains ont dû peser dans le choix de Ptolémaïos d'adhérer à la cause d'Antiochos III.

« Ptolémaïos et ses villages ». La stèle d'Hefzibah est donc un dossier d'archives royales inscrit sur pierre par la volonté du souverain séleucide¹², dont d'autres copies pourraient être découvertes dans le secteur¹³. Si le but immédiat était l'affichage des privilèges accordés à Ptolémaïos dans les villages qui lui appartenaient, sa raison d'être ultime serait la publicité de l'ordre séleucide, certes troublé pendant les années de transition politique dans cette région sensible, mais néanmoins extrêmement dense et présent sur le territoire nouvellement acquis¹⁴.

Venons-en à la chronologie établie par Yohanan H. Landau. L'affaire débute en 202/1, c'est-à-dire lors de la première phase de la V^e guerre de Syrie, dont le seul épisode connu est le siège de Gaza, tombée avant la fin de l'automne 201. Au moment où Ptolémaïos présente sa première requête (dont le contenu de nature judiciaire n'avait pas été reconnu par l'éditeur)¹⁵, l'armée séleucide se trouve peut-être déjà tout près de la frontière avec l'Égypte, loin des domaines du stratège. L'année suivante (201/200) est marquée par la vigoureuse contre-attaque de Scopas, qui reconquiert la Palestine et pousse vers le Nord, jusqu'à la victoire séleucide de Panion (Banjas), près des sources du Jourdain (printemps 200, d'après la chronologie de Maurice Holleaux)¹⁶. Cette fois-ci les villages de Ptolémaïos vivent les événements aux premières loges¹⁷. Avant le 11 décembre 201, Ptolémaïos adresse sa deuxième requête, portant sur l'exemption des logements. Il faut presque un an pour que, ayant redressé la situation en Palestine, le roi ordonne à son stratège de publier les lettres (31 août-29 septembre 200). Après la fin de la guerre (printemps 198), des troubles causés par des « gens de passage¹⁸ » persistent

12. L. Capdetrey, qui adopte la chronologie de Th. Fischer, songe à la possibilité que Ptolémaïos ait sollicité la publication des documents royaux favorables à ses intérêts (*Le pouvoir séleucide: territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes 2007, p. 346) et commente : « Antiochos III semble avoir donné l'ordre final de publication au stratège parce que celui-ci possédait l'ensemble du dossier dans ses archives. Le stratège et sa chancellerie constituaient ainsi le centre de redistribution des correspondances royales, même lorsque celles-ci ne leur étaient pas directement adressées ».

13. Th. M. FISCHER, *art. cit.*, 1979, p. 135 et 137.

14. Analyse des divers aspects de la circulation et de la publication des actes de l'administration séleucide par J.-M. BERTRAND, « Réflexions sur les modalités de la correspondance dans les administrations hellénistiques : la réponse donnée par Antiochos IV Épiphane à une requête des Samaritains (Flavius Josèphe, *Antiquités Juives*, 12. 258-264) » dans L. CAPDETREY, J. NELIS-CLÉMENT éd., *La circulation de l'information dans les États antiques*, Bordeaux 2006, p. 89-104 et L. CAPDETREY, « Pouvoir et écrit: production, reproduction et circulation des documents dans l'administration séleucide » dans *ibid.*, p. 105-125.

15. Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 67, avait songé à des questions de nature économique et commerciale.

16. M. HOLLEAUX, « La chronologie de la cinquième guerre de Syrie » dans L. ROBERT éd., *Études d'épigraphie et d'histoire grecques, III : Lagides et Séleucides*, Paris 1942, p. 321-326.

17. Cf. B. BAR-KOCHVA, *The Seleucid Army. Organization and Tactics in the Great Campaigns*, Cambridge 1976, fig. 10 (bataille de Panion, avec le tracé de la route probablement suivie par Scopas dans sa contre-offensive).

18. SEG 29, 1613, l. 29 : *πλείο[νας] τῶν διοδ[υ]ομένων*. Il s'agit certainement de militaires, comme le démontre Chr. Feyel (*art. cit.*, 2017, p. 129-130), et non de civils (Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 69, qui suit l'opinion d'A.G. Woodhead, citée *ibid.*, n. 29).

ou se manifestent de nouveau dans le secteur des villages de Ptolémaïos qui s'en entretient avec le roi au printemps 195, à la veille du départ d'Antiochos III pour la seconde campagne militaire en Thrace¹⁹.

L'ordre des pièces du dossier d'Hefzibah est, selon cette reconstruction, presque entièrement chronologique, à ceci près que le document le plus ancien (la III^e lettre du roi, incorporant la première requête de Ptolémaïos) est placé après les deux lettres se rapportant respectivement à la publication sur des stèles et aux « biens enregistrés » (l. 5 : τὰ καταγ[εγραμμένα]) au nom de Ptolémaïos²⁰. Or, bien qu'elle ait été visiblement réalisée par le même graveur et en une seule fois²¹ l'inscription que nous lisons inclut une longue section postérieure à l'ordre de publication. Comment rendre compte de cette bizarrerie ? La publication fut-elle retardée pour des raisons que nous ignorons ? La stèle d'Hefzibah ne serait-elle pas l'une des stèles dont le roi Antiochos III avait ordonné l'érection à la fin de l'été 200, mais un monument « privé », érigé bien des années après à l'initiative personnelle de Ptolémaïos ? Il est évident que, si elle est compatible avec le contexte historique de la V^e guerre de Syrie, la chronologie de Yohanan H. Landau rend plus malaisée la compréhension du processus de publication du dossier d'Hefzibah.

III.

Pourtant, nous ne sommes pas face à un choix impossible entre deux options invérifiables. En 2007 en effet, Hannah M. Cotton et Michael Wörrle ont signalé la révision de la stèle d'Hefzibah par Eran Lupu, ont communiqué les nouvelles lectures des dates et ont publié deux bonnes photos de l'inscription. Eran Lupu confirme les lectures de Yohanan H. Landau, sauf à la l. 10, où il adopte la lecture de Thomas Fischer (δ[ιπ'])²². Le déchiffrement sur les

19. Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 70. Antiochos III passe l'hiver 196/5 à Antioche (Liv. 33, 41, 9). Lorsque Hannibal y arrive, à l'été 195, il est accueilli par Antiochos le Jeune (Liv. 33, 49, 6).

20. L. CRISCUOLO, *art. cit.*, 2011, p. 473-474, sur la valeur de καταγράφω. Le texte du second document du dossier d'Hefzibah est malheureusement très lacunaire. Le verbe se rapporte à l'enregistrement du titre de propriété de Ptolémaïos sur les biens qui lui ont été accordés par Antiochos III.

21. Cf. fig. 1 et 2. Le style général de l'écriture, avec des formes de lettres caractéristiques (*alpha* à barre médiane arquée, *pi* et *eta* avec hastes verticales incurvées), est globalement cohérent et relève de la même « main ». Si pour Y.H. Landau « the inscription is quite carefully executed » (*art. cit.*, 1966, p. 55), H.M. Cotton et M. Wörrle considèrent qu'elle partage avec la stèle dite d'Héliodôros, gravée une vingtaine d'années plus tard, « a careless, variable small script » (*art. cit.*, 2007, p. 194). De fait, les lettres des documents A/I- E/V sont plus petites et plus serrées que celles des documents suivants (F/VI-H/VIII), dont la disposition est sensiblement plus aérée. À partir de la l. 21 le graveur semble avoir mieux calculé la place dont il avait besoin pour transcrire les pièces du dossier, mais des irrégularités subsistent : par exemple, la l. 34 (liste de noms), a été gravée en plus petits caractères et ajoutée après coup dans l'intervalle destiné à séparer les pièces G/VII-H/VIII (FR. PIEJKO, *art. cit.*, 1991, p. 259 ; J. HEINRICH, *art. cit.*, 2018, p. 275) ; la l. 39 (liste de noms) a été elle aussi gravée en plus petits caractères. *L'incipit* des documents, qui contient le titre du roi, a été systématiquement gravé en caractères plus grands (*ibid.*). Tout compte fait, aussi bien par l'uniformité du style que par sa mise en page, l'inscription nous paraît avoir été exécutée en une seule fois.

22. H. M. COTTON, M. WÖRRLE, *art. cit.*, 2007, p. 194. Cf. *SEG* 57, 1851.

photos n'est pas aisé²³ mais si l'on doit, semble-t-il, revenir aux lectures de Landau pour les l. 4 et 20, l'on ne peut garder la lecture de Thomas Fischer à la l. 10, pour la raison suivante²⁴. La première requête de Ptolémaiios (D/IV) est adressée Βασιλεῖ Ἀντιόχῳ (l. 11), la seconde (F/VI) Βασιλεῖ μεγάλῳ Ἀντιόχῳ (l. 21). Yohanan H. Landau avait expliqué cette variation dans la titulature royale en considérant que le destinataire de la première requête était Antiochos

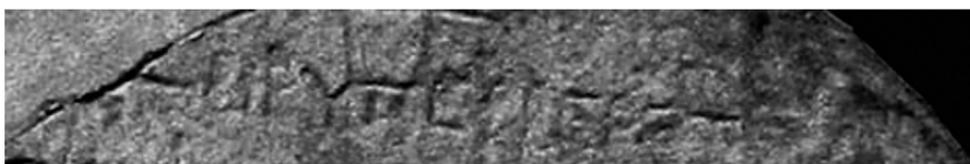


Figure 3 : stèle d'Hefzibah. Détail de la fin de la l. 4.
Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.



Figure 4 : stèle d'Hefzibah. Détail de la fin de la l. 10.
Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.



Figure 5 : stèle d'Hefzibah. Détail de la fin de la l. 20.
Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.

23. À la fin de la l. 4, nous apercevons très clairement les deux boucles de la lettre *beta* après le trait horizontal qui appartiendrait, selon H. M. COTTON, M. WÖRRLE, *art. cit.*, 2007, p. 194, n. 10, au signe indiquant ἔτους, juste après la cassure de la pierre (fig. 3). Pour ce qui est de la date à la l. 10, nous distinguons une lettre triangulaire dont on voit nettement le trait incurvé droit et, en partie, la barre médiane brisée d'un *alpha*, correspondant au quatrième type d'*alpha* répertorié par Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 59 (fig. 4). La première lettre de la date à la l. 20, tout près de la cassure et très effacée, nous semble bien être un *beta*, dont on distingue la boucle supérieure et, en partie, la boucle inférieure (Y.H. Landau ne semble pas avoir eu de difficulté de lecture à cet endroit d'après son fac-similé et sa transcription). Il ne s'agit certainement pas d'un *delta*, ni d'un *alpha* ; le long trait en diagonale gêne la lecture (fig. 5).

24. Nous précisons et développons une remarque présentée dans I. SAVALLI-LESTRADE, « Antioche du Pyrame, Mallos et Tarse/Antioche du Cydne à la lumière de SEG XII, 511 : histoire, géographie, épigraphie, société », *Studi Ellenistici* 19, 2006, p. 167, n. 108.

le Jeune²⁵. Cette hypothèse fragile²⁶ a été écartée depuis : dans les deux cas, le roi Antiochos est naturellement Antiochos III. Or, selon la brillante démonstration de John Ma, ce roi prit le titre de Βασιλεὺς μέγας, non pas au retour (203) de sa campagne dans les satrapies orientales, mais après la bataille de Panion (printemps/été 200) ; la seconde requête de Ptolémaïos contiendrait d'ailleurs la plus ancienne attestation connue à ce jour de l'usage officiel de ce titre²⁷.

La seconde requête, avec l'adresse Βασιλεῖ μεγάλωι Ἀντιόχοι, est nécessairement postérieure à la première, avec l'adresse Βασιλεῖ Ἀντιόχοι. Ces deux pièces sont indirectement datées d'après les lettres royales auxquelles elles sont jointes (C/III et E/V). Dans le système de Thomas Fischer, l'intervalle entre l'une et l'autre requête est extrêmement réduit, de deux mois à peine ; il s'ensuit qu'Antiochos III a pris le titre de Βασιλεὺς μέγας au plus tôt entre le 18 octobre et le 19 décembre de l'an 199. Dans le système d'Eran Lupu, la seconde requête étant (indirectement) datée de βίρ', Αὐδναίου, δ', soit le 11 décembre 201, il est logiquement exclu que la lettre royale rapportant la première requête soit datée de δ[ιρ'], soit de 199-198. De surcroît, puisque les traces lisibles à la fin de la l. 10 sont celles d'une lettre triangulaire, la seule date possible est bien là aussi celle proposée par Yohanan H. Landau : α[ιρ'], soit 202-201.

Le retour à la chronologie « haute » du dossier d'Hefzibah implique une conséquence inattendue : Antiochos III a pris le titre de Βασιλεὺς μέγας après l'automne 202 et avant le 11 décembre 201, au début de la V^e guerre de Syrie. Le lien établi entre la bataille de Panion (printemps/été 200) et la prise du nouveau titre est rompu, à moins de dater la grande victoire séleucide un an plus tôt, « ce qu'il est fort malaisé d'admettre »²⁸. Il faut peut-être imaginer que, avant le siège de Gaza, la progression des forces séleucides vers la frontière égyptienne fut tellement fulgurante et irrésistible que la victoire sembla à portée de main et fit aussitôt acclamer Antiochos III « Grand Roi ». Le fait que la plus ancienne énonciation de ce titre pour Antiochos III émane d'un transfuge lagide n'est sans doute pas anodin puisque le titre de Βασιλεὺς μέγας avait déjà été porté par Ptolémée III et Ptolémée IV²⁹.

25. Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 67. Antiochos le Jeune, né vers 220 et corégent depuis 210/209, avait effectivement accompagné son père lors de la V^e guerre de Syrie et participé (avec son frère cadet, le futur Antiochos IV, selon le récit de Zénon de Rhodes) à la bataille de Panion : cf. Pol. 16,18-19 s. et B. BAR-KOCHVA, *op. cit.*, 1976, p. 148-149.

26. La corégence apparaît habituellement dans les formules de datation ou dans des contextes employant le pluriel de βασιλεύς, mais ne saurait expliquer l'effacement du roi principal dans la correspondance administrative.

27. J. MA, *Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor*, Oxford 1999 (tr. fr.: *Antiochos III et les cités de l'Asie Mineure occidentale*, Paris 2004), p. 272-276.

28. M. HOLLEAUX, *art. cit.*, 1942, p. 25.

29. Cf. J. MA, *op. cit.*, 1999, p. 276, sur la place du titre Βασιλεὺς μέγας dans le débat idéologique entre Lagides et Séleucides ; F. MUCCIOLI, *Gli epiteti ufficiali dei re ellenistici*, Stuttgart 2013, p. 395-400, pour une critique de l'arrière-plan achéménide ; F. GERARDIN, *art. cit.*, 2017, sur son utilisation dans le royaume lagide. Dans la province fraîchement annexée, une nouvelle attestation du titre Βασιλεὺς μέγας pour Antiochos III a été découverte à Sidon : SEG 55, 1651 (fragment de dédicace par un prêtre et par un ἀρχιερεὺς, avant 193).

Par ailleurs, la chronologie « haute » s'accorde bien avec le style de la première requête de Ptolémaïos, où le ressort territorial du gouverneur de la Syrie méridionale est formulé selon l'usage lagide (ὁ ἐν Συρία καὶ Φοινίκη στρατηγός)³⁰. Un autre détail, souligné par Lucia Criscuolo, donne à penser que lorsque Ptolémaïos rédigea sa seconde requête, le don de villages par Antiochos III était très récent et leur enregistrement devait encore avoir lieu³¹.

Abstraction faite de la chronologie du premier ensemble des quatre lettres royales et des deux requêtes, il reste à comprendre pourquoi, en 195, Ptolémaïos se plaint d'abus commis par des soldats de passage dans ses villages auprès d'Antiochos III, qui réagit en rappelant les fonctionnaires compétents à leurs responsabilités. Christophe Feysel considère d'abord que « à la date où Antiochos III a écrit sa lettre, la conquête séleucide n'était pas achevée, puisque le roi et ses officiers faisaient encore venir des troupes dans la région »³², appréciation sans doute trop négative des succès remportés par Antiochos III ; il note ensuite, ce qui nous paraît très pertinent, que l'état de conflit latent entre la Syrie et l'Égypte n'avait pas cessé depuis 198 et ne sera suspendu qu'en 195 précisément, grâce à la conclusion d'un traité d'amitié et à la promesse de mariage entre la princesse séleucide Cléopâtre et le jeune Ptolémée V³³.

Une fois reconnue la nécessité pour Antiochos III de maintenir, voire de renforcer, la présence militaire en Cœlé-Syrie et Phénicie, il est toujours difficile d'expliquer les négligences de l'administration séleucide dans le secteur dont Ptolémaïos était le gouverneur en chef. Les commentateurs ont tous relevé la séparation des pouvoirs entre les branches militaire et financière de l'administration séleucide, qui dépendent directement du roi, et la faible autonomie du stratège régional, conformément à d'autres documents épigraphiques³⁴. Nous nous sommes demandé, autrefois, si Ptolémaïos n'a pas eu du mal à imposer son autorité du fait de son ralliement récent à Antiochos III³⁵. Des absences, dues à son (éventuelle)

30. SEG 29, 1613, l. 15. Cf. Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 66. Le père de Ptolémaïos, Thraséas, porte le titre de στρατηγός Συρίας καὶ Φοινίκης dans une inscription de Tyr (SEG 39, 1596 ; *I.Tyr* 18), datée quelque temps après 217 et avant 204/3 (C. P. JONES, CHR. HABICHT, *art. cit.*, 1989, p. 345-346). Selon l'hypothèse d'Helmut Müller (« Der hellenistische Archiereus », *Chiron* 30, 2000, p. 537-539), les Lagides ont introduit le titre d'ἀρχιερεύς (attesté actuellement entre 203 et 197 pour le stratège de Chypre) après la création de celui-ci par Antiochos III, en 209. Avant d'entrer au service d'Antiochos III, Ptolémaïos occupait déjà le poste de στρατηγός καὶ ἀρχιερεύς, l'ayant probablement hérité de son père : cf. aussi P. DEBORD, « Le culte royal chez les Séleucides » dans FR. PROST éd., *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Rennes-Toulouse 2003, p. 299-300.

31. L. CRISCUOLO, *art. cit.*, 2011, p. 473, avec proposition de restituer καταγράφ[ειν] à la fin de la l. 24.

32. CHR. FEYSEL, *art. cit.*, 2017, p. 130.

33. CHR. FEYSEL, *art. cit.*, 2017, p. 132 et n. 156. Sur le traité, la (fausse) rumeur de la mort de Ptolémée V et le mariage de celui-ci avec Cléopâtre en 194/3, cf. W. HUB, *Ägypten in Hellenistischer Zeit: 332-30 v. Chr.*, Munich 2001, p. 499-501 et p. 514-515.

34. La question a été très clairement posée tout d'abord par M. Corsaro (« *Oikonomia del re e oikonomia del satrapo*. Sull'amministrazione della *chora basilike* d'Asia Minore dagli Achemenidi agli Attalidi », *ANSP*, Classe di Lettere e Filosofia, X, 1980, p. 1194-1196), avec tous les rapprochements utiles. Cf. L. CAPDETREY, *op. cit.*, 2007, p. 291-293 (avec des analyses divergentes dans le détail) et CHR. FEYSEL, *art. cit.*, 2017, p. 117-118.

35. I. SAVALLI-LESTRADE, « Amici del re, alti funzionari e gestione del potere principalmente nell'Asia Minore ellenistica », *Simblos : Scritti di Storia Antica* 3, 2001, p. 287.

participation aux campagnes séleucides en Asie Mineure³⁶, ont pu contribuer à un relâchement de la discipline dans les services militaires et fiscaux de la Syrie méridionale. Selon nous, il est plus difficile encore de comprendre comment des lettres royales qui, certes, reconfirmaient les privilèges octroyés aux villages de Ptolémaïos, mais révélaient simultanément les failles de l'administration séleucide, ont pu être publiées en l'état.

IV.

L'impression générale qui se dégage de cette relecture du dossier d'Hefzibah daté entre 202/1 et 195, est qu'il s'agit d'un dossier constitué par Ptolémaïos, fils de Thraséas et petit-fils d'Aéto d'Aspendos, grand propriétaire soucieux de la sauvegarde de ses biens dans la tourmente de la guerre, grand dignitaire prêt à glorifier son nouveau souverain et grand fonctionnaire ayant l'oreille d'Antiochos III entre deux campagnes militaires. Ce dossier nous donne à voir en même temps le fonctionnement de l'administration séleucide et les zones d'ombre de celle-ci, par effet des changements de souveraineté, de l'hostilité persistante entre les Séleucides et les Lagides et du parcours personnel de Ptolémaïos lui-même.

Or, selon toute apparence, Ptolémaïos meurt ou quitte ses fonctions peu de temps après 195, puisque son (jeune?) frère Apollonios occupe le poste de gouverneur de Cœlé-Syrie et Phénicie vers 190³⁷. Une dizaine d'années plus tard, sous Séleucos IV, le gouverneur de la région s'appelle Doryménès³⁸ : ceux des descendants d'Aéto qui avaient embrassé la cause séleucide semblent avoir perdu leur emprise politique sous le successeur d'Antiochos III³⁹. Que sont devenus les domaines de Ptolémaïos après sa mort ou après la disgrâce de sa famille ? Ont-ils été transmis à ses héritiers, attribués à d'autres dignitaires ou rattachés, en totalité ou en partie, à la cité de Skythopolis⁴⁰ ? Si de tels changements se sont bien produits des années après les faits relatés par le dossier d'Hefzibah, il est parfaitement concevable que les nouveaux ayants droit, quels qu'ils soient, aient tenu à afficher les privilèges que Ptolémaïos avait obtenus pour ses villages.

36. *OGIS* 230, avec le commentaire de J. MA, *op. cit.*, 1999, p. 322-323.

37. II Macc. 3, 5. Concernant la succession des stratèges de Cœlé-Syrie et Phénicie, nous suivons la reconstruction (certes hypothétique) de D. GERA, « Olympiodoros, Heliodoros and the Temples of Koilē Syria and Phoinikē », *ZPE* 169, 2009, p. 140-144. D'après ce savant, l'auteur de *II Maccabées* aurait intentionnellement créé un doublet de l'épisode impliquant Apollonios fils de Ménestheus (II Macc. 4, 4), gouverneur sous Séleucos IV, pour diffamer Apollonios fils de Thraséas : *ibid.*, p. 142.

38. Dossier de Maresha (*SEG* 57, 1838, A-B). Sur l'ensemble des fragments et les autres exemplaires, cf. la bibliographie *apud* H.M. COTTON-PALTIEL, A. ECKNER, D. GERA, « Juxtaposing Literary and Documentary Evidence : a New Copy of the so-called Heliodoros Stele and the Corpus Inscriptionum Iudaeae/Palestinae (*CIIP*) », *BICS* 60, 2017, p. 1-15. Sur l'identité de ce Doryménès, cf. les discussions de H. M. COTTON, M. WÖRRLE, *art. cit.*, 2007, p. 200-201 et de D. GERA, *art. cit.*, 2009, p. 142-145.

39. D'autres membres de la famille restèrent fidèles aux Lagides : cf. C. P. JONES, CHR. HABICHT, *art. cit.*, 1989, p. 343-345.

40. L. Criscuolo (*art. cit.*, 2011, p. 472) évoque la possibilité que la stèle d'Hefzibah ait été érigée à l'origine dans la cité de Skythopolis.

Cependant, dans l'état actuel des connaissances, l'éventualité d'une sélection de documents royaux opérée par Ptolémaïos et publiée peu après 195 à son initiative nous paraît être en fin de compte l'explication qui convient le mieux à la genèse de la publication de la stèle d'Hefzibah.

APPENDICE

Une nouvelle édition du dossier d'Hefzibah : mise au point critique sur la chronologie et la diplomatique.

Dans le cadre de la préparation du vol. 5 du *Corpus Inscriptionum Iudaeae/Palaestinae* (CIIP) concernant la Galilée, Johannes Heinrichs a étudié *de visu* la stèle d'Hefzibah et a combiné autopsie, photos digitales et photos réalisées par la technique du « Reflectance Transformation Imaging » (RTI)⁴¹ afin de restituer un texte révisé et plus complet de l'inscription. En attendant la publication du volume du corpus, il a fait paraître un article développé, dans lequel il a présenté une transcription en majuscules et une photographie de la stèle qui, malheureusement, ne permet pas de vérifier le bien fondé de ses lectures⁴². Nous n'allons pas examiner les nombreuses restitutions qui sont, bien que l'auteur assure leur conformité au style de la chancellerie d'Antiochos III⁴³, globalement très déroutantes. Nous nous bornerons à discuter les nouvelles lectures des dates et la reconstruction chronologique et diplomatique proposée par Johannes Heinrichs.

Celui-ci lit les mêmes dates que Yohanan H. Landau, sauf à la l. 20 où il déchiffre $\alpha\rho'$ plutôt que $\beta\rho'$. Nous y reviendrons. De plus, il modifie l'édition du texte établie par Thomas Fischer aux l. 7-8, car il transfère à la fin de la l. 7 la clause de transmission de la lettre à Héliodôros et restitue avec beaucoup d'imagination la l. 8, pratiquement illisible⁴⁴. À la fin de cette ligne, il voit des lettres, qu'il interprète comme les restes d'une date ainsi reconstituée : $[\alpha\rho'] \Delta\acute{\iota}\omicron(\upsilon) \acute{\alpha}$. Le document B/II, lettre adressée par Antiochos III à Cléôn avant A/I (l'ordre donné à Ptolémaïos concernant l'érection de stèles dans ses villages, en septembre 200),

41. Le « Reflectance Transformation Imaging » est une technique de pointe qui permet de produire une image dynamique et de déceler notamment des lettres effacées, difficiles à percevoir à l'œil nu ; sur son application à l'épigraphie, cf. J. CAPELLE, « Reflectance Transformation Imaging (RTI) et épigraphie », *RAAN*, 20/02/2017, <https://raan.hypotheses.org/1326>.

42. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018.

43. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018, p. 272.

44. *Ibid.*, p. 278, l. 6-8 : Ἐν ἐγκτή[μασι ταῦτο ἐδέδοτ]ο αὐτῶι κατὰ τὰ | [δε]δο[μ]ένα πλ[είουσι]ν τῶ[ν ἐν τῶι (τῆς) δια]δοχῆ[ς] πρ[ώ]τῳι ἔτει ἐτ[άρων]?. Τῆν] αὐτ[ὴν] Ἡ[λιοδόρ[ω]ι, ἐν ἧι χώρ[αι] | [[δια]δεξάμεθα βασιλείαν τῶι διοικητῆι. (?) Σὺ δὲ ἐπα]]κο[[λούθει.(?)]] *vacat* $\alpha\rho'$ Δί(υ) ἄ. Cf. *Ibid.*, p. 286 : « The badly damaged passage is read here for the first time » ; p. 288 : « To judge from both RTI and (conventional) digital photos, the line is blank now, except for two passages in its middle and its final part. (...) The characters of the dating are not elegant and evidently not deeply cut, so they appear clearer on (conventional) digital photos than on such by RTI. It seems that to the right part of the *delta* were later added horizontal strokes turning it into a ligature (ΔΕ), presumably the monogram as encountered at the end of ll. 17 and 20. – Δί(υ) : On the digital photo the *iota* appears as a *tau*, as it seems due to a secondary scratch. »

devient le document le plus ancien du dossier, daté de l'automne 202 (plus précisément du 22 septembre de cette année⁴⁵), deux ans avant l'envoi à Ptolémaïos⁴⁶. Sur la photo digitale agrandie à l'écran⁴⁷, nous distinguons en effet, vers la fin de la l. 8, des traces de lettres proches de celles déchiffrées par Johannes Heinrichs, dont la partie supérieure d'une lettre triangulaire, l'*iota* apparaissant sous la forme d'un *tau*, un *omicron* et, plus loin, les restes d'un *alpha* (?). Cependant, s'il s'agit de la fin d'un nom de mois, on peut tout aussi bien restituer [βιρ' Γορπι] ἄτο(ν) ἄ', an 112 de l'ère séleucide, I^{er} jour de Gorpaios, soit le 2 août 200, ce qui nous paraît beaucoup plus satisfaisant pour l'enchaînement chronologique des documents A/I et B/II, qui auront ainsi été rédigés à deux mois d'intervalle l'un de l'autre au maximum.



Figure 6 : stèle d'Hefzibah. Détail de la fin de la l. 8.

Photo © The Israel Museum, Jerusalem, by Vladimir Naikhin.

À la l. 20, Johannes Heinrichs déchiffre αῤ', lecture qui se rapproche de celle de Thomas Fischer (δῤ'). Comme nous l'avons déjà signalé, il est très malaisé, à l'examen des photos digitales, de trancher entre les dates lues à cet endroit de la pierre. Notre choix d'adopter la lecture de Yohanan H. Landau et d'Eran Lupu, βιρ', découle de notre propre déchiffrement et s'appuie sur un argument de nature diplomatique (l'usage de la formule Βασιλεὺς μέγας). Selon la reconstruction de Johannes Heinrichs, la lettre envoyée par le roi à Cléon (B/II) et les lettres royales (C/III et E/V), auxquelles sont jointes les deux requêtes de Ptolémaïos (D IV, F/VI), sont toutes de l'an 111 de l'ère séleucide, plus précisément de l'automne/hiver 202. La défection de Ptolémaïos était de fraîche date et la situation de la Syrie méridionale encore assez calme pour que le roi et son nouveau gouverneur puissent s'occuper activement, pendant la trêve militaire hivernale, de l'organisation administrative des villages de Ptolémaïos. La reprise de la guerre a retardé pendant deux ans l'exécution des ordres donnés par Antiochos III à ses subordonnés, jusqu'à la victoire de Panion et l'envoi de la lettre à Ptolémaïos à la fin de l'été 200⁴⁸. L'utilisation du titre Μέγας (*sic*) n'aurait aucune importance parce que, d'une

45. Toujours d'après les tables de concordance dressées par R. A PARKER, W. H DUBBERSTEIN, *op. cit.*, 1956.

46. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018, p. 285 : « This is the earliest document of the stele and, with a view to the legal status of Ptolemy's possession/property, the most fundamental one. Antiochos explains to the διοικηταί on which basis Ptolemy owns (*sic*) his land and his villages, so they can assess how much they can demand for the royal funds. Probably the initiative of this letter lay (*sic*) with one of them. »

47. Cf. fig. 6.

48. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018, p. 296.

part, l'introduction de ce titre ne serait pas datée avec précision et, d'autre part, parce que de multiples circonstances – recours aux abréviations des archivistes, absence d'instructions données au graveur – peuvent éclairer la différence dans l'adresse des deux requêtes⁴⁹.

Autant le contexte historique du premier groupe de documents ainsi daté est plausible en soi – avec la réserve déjà exprimée sur la restitution très fragile de la date à la fin de la l. 8 –, autant les explications de Johannes Heinrichs concernant l'adresse des deux requêtes nous paraissent irrecevables. Tout d'abord, le titre que Ptolémaïos donne au roi Antiochos III n'est pas Μέγας, mais Βασιλεὺς μέγας : le premier lui a été attribué au terme de l'expédition dans les satrapies supérieures, vers 204/3, le second un peu plus tard, après la bataille de Panion (selon John Ma), ou au début de la V^e guerre de Syrie déjà (d'après la date, lue par Yohanan H. Landau, que nous avons retenue pour la seconde requête de Ptolémaïos, soit le 11 décembre 201). Ensuite, il nous semble dangereux d'imputer à des pratiques d'écriture ou à des inattentions multiples des variations de formules officielles, d'autant plus que le titre de Βασιλεὺς μέγας avait une grande portée idéologique dans la compétition entre Séleucides et Lagides et qu'il est bien attesté dans les territoires fraîchement annexés par Antiochos III (Cilicie, Phénicie, Syrie méridionale)⁵⁰. Quelle que soit la lecture de la date de la seconde requête, celle-ci est nécessairement postérieure à la première et fournit *un terminus ante quem* pour l'adoption du titre de Βασιλεὺς μέγας.

Les dates du second groupe de documents (G/VII-H/VIII), rédigés au printemps 195, ne soulèvent pas de problèmes de lecture, comme nous l'avons vu. Johannes Heinrichs a pu déchiffrer la date du document G/VII, qui n'avait pas été lue jusqu'à présent, et le jour (4) du mois Xandikos du document H/VIII. Le problème de fond est l'articulation des deux séries de documents avec la lettre royale adressée à Ptolémaïos, qui occupe le haut de la stèle et commande manifestement la disposition des pièces du dossier. Johannes Heinrichs exclut que l'ensemble ait été gravé après 195 et propose un travail réalisé en deux temps (en 200 pour les documents B/II-F/VI, en 195 pour les documents G/VII-H/VIII), mais son commentaire montre qu'il est gêné par l'uniformité du style de la gravure⁵¹. Il s'est posé à bon droit la question de l'organisation des archives et de la communication entre les archives du roi, celles du stratège (et ἀρχιερέυς) et celles des bureaux des divers services administratifs, et a conclu à l'importance des archives du diocèse, Cléon d'abord pour le premier groupe de documents, Héliodôros ensuite pour le second groupe de documents⁵².

49. *Ibid.*, p. 288. Relevons une bévue : Y.H. LANDAU, *art. cit.*, 1966, p. 67 n'a nullement songé à identifier le roi Antiochos du premier mémorandum avec le futur Antiochos IV, mais avec Antiochos le Jeune.

50. Voir *supra* p. 374-375.

51. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018, p. 275 ; p. 281 ; p. 293. Par ailleurs, comme déjà noté (*supra*, n. 21) des variations dans la taille et la disposition des caractères apparaissent déjà dans la gravure du document F/VI.

52. *Ibid.*, p. 293-294 et 307 : Cléon était, selon J. Heinrichs, « the true Seleucid διοικητής », Héliodôros ayant été associé au moment de la conquête du pays comme ἐταίρος du roi. Cette dualité aurait été supprimée par la suite, avec Héliodôros comme seul diocète à l'échelle de l'empire. Tout ceci n'emporte pas la conviction. Chez les Séleucides, la charge du diocète semble avoir fonctionné à l'échelle locale (régionale). Cf. L. CAPDETREY, *op. cit.*, 2007, p. 312-314.

En réalité, nous ignorons quels étaient les titres de Marsyas et d'Héliodôros, mais ils ne sont ni l'un ni l'autre des diécètes. Rappelons en détail l'*iter* de la procédure de transmission de l'ordre par le roi⁵³. Marsyas est le destinataire d'une lettre royale (G/VII), envoyée *parallèlement* à trois autres agents, Lysanias, Léon, Dionikos. Héliodôros est le destinataire d'une lettre royale, transmettant une copie de la lettre envoyée à Marsyas (H/VIII). Trois autres agents, Théodotos, Apolophanès, Ploutogénès, ont reçu la copie des lettres envoyées aux agents co-destinataires de la lettre à Marsyas. Les rouages de la transmission de ces lettres font comprendre que Marsyas, loin d'être un φίλος du roi⁵⁴, est un simple agent d'exécution, de moindre rang qu'Héliodôros, qui reçoit copie de la lettre royale à titre d'*information* parce qu'il est chargé de contrôler l'action de Marsyas⁵⁵. Nous avons d'un côté des agents pourvus des attributions d'une police territoriale, de l'autre des fonctionnaires civils⁵⁶. Autrement dit, Antiochos III, alerté par le stratège Ptolémaïos, écrit cette fois-ci directement à des agents qui appartiennent à un échelon subalterne de l'administration territoriale, en court-circuitant l'ordre hiérarchique – ce qui est parfois attesté dans la correspondance royale⁵⁷.

Enfin, à la lumière de ces considérations sur la transmission des documents et des pièces archivées, on se posera à nouveau, mais dans une autre perspective, la question des limites du pouvoir de Ptolémaïos. Il était à la fois le stratège et ἀρχιερεύς de (Cœlé)-Syrie et Phénicie et le propriétaire de villages, tous ou en partie situés près de Skythopolis. Dans le dossier d'Hefzibah, il interagit avec le roi et l'administration royale en tant que simple particulier,

53. SEG 29, 1613, 28-39 (nous n'indiquons pas les lettres pointées). Les principales modifications apportées par l'édition de J. Heinrichs sont la restitution à la fin de la l. 31 : τ[οῖς] ἡμετέροις ἐπιστάλ[μασι], et les dates lues à la fin des l. 34 et 37, soit : ζ[ι]ρ' Ξ[α]νδ[ικοῦ] --] et ζ[ι]ρ' Ξ[α]νδ[ικοῦ], δ'.

G / VII B[α]σιλευς Ἀντίοχος Μαρσύαι χαίρειν. ἐν[ε]φ[ά]νισεν ἡμῖν
[Π]τολεμαῖ[ος] ὁ στρατηγὸς καὶ ἀρχ[ι]ερὺς πλείονας τῶν διοδε[υ]ομένων
[κ]αταλύειν τε μετὰ βίας ἐν ταῖς κόμα[ι]ς αὐτοῦ, κ[αὶ] ἄλλα ἀδικήματα
[ο]ὐκ ὀλίγα συντελεῖσθαι, μὴ προσέχοντας τ[οῖς] παρ' ἡμ[ῶ]ν ἐπισταλ[εῖσι]
περὶ τούτων. [ἐ]πιμέλειαν οὖν ποιο[ῖ]ς ὅπως μὴ μόν[ον] κ[ω]λύω[ν]τα[ι],
ἀλλὰ καὶ ζη[μῶ]νται δεκαπλαῖς αἰς ἂν ποιῶνται βλάβη[ις].
vacat ἢ αὐτὴ [Λυσαν]ία, Λέοντι, Διονίκωι.

H / VIII B[α]σιλευς Ἀ[ν]τίοχος Ἡλιοδ[ώ]ρω[ι] χαίρειν. τῆς ἐπιστολῆς ἧς
[γ]εγράφαμεν πρ[ὸς] Μαρσύαν ὑποτέτακται τὸ ἀντίγραφ[ον]. σὺ δ' οὖν
ἐπακολού[θει]. vacat ζ[ι]ρ' Ξ[α]νδ[ικοῦ], -.
[Υ]πετά[γ]η [ἢ] πρὸς Μαρσύαν. ἢ αὐτὴ Θεοδότωι τῆς πρ[ὸς] Λυσανία[ν],
Ἀπολλοφάνει[ι] τῆ[ς] πρ[ὸς] [Λέοντα, Π]λ[ο]υτογένει[ι] τῆς πρ[ὸς] Διόνικον.

54. J. HEINRICHS, *art. cit.*, 2018, p. 292.

55. Pour la compréhension du rapport entre lettre originale et copie et ce que l'on peut en déduire pour les relations hiérarchiques entre fonctionnaires, cf. l'analyse éclairée de J.-M. BERTRAND, *art. cit.*, 2006, p. 93-97, qui annonce par ailleurs (*ibid.*, p. 93, n. 24) une étude à venir sur l'inscription d'Hefzibah.

56. Nos conclusions sont donc proches de celles de M. SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique, IV^e siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.*, Paris 2001, p. 167 : il y avait « quatre chefs de garnisons » dans la seule Galilée et « autant de préposés à l'administration territoriale qui semblent avoir la préséance sur les premiers ».

57. J.-M. BERTRAND, *art. cit.*, 2006, p. 100-103.

soucieux de défendre ses droits et ses intérêts, plutôt que comme haut fonctionnaire. Cela explique peut-être le recours à l'autorité directe du roi et l'image, somme toute relative, plus apparente que réelle, de l'impuissance du gouverneur régional.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
TOME 120, 2018 N°2

SOMMAIRE

ARTICLES :

Pierre DEBORD, Pierre FRÖHLICH, <i>Aigai d'Éolide et Colophon-sur-Mer : un nouveau fragment de l'inscription trouvée à Claros</i>	339
Ivana SAVALLI-LESTRADE, <i>Le dossier épigraphique d'Hefzibah (202/1-195 a.C.) : chronologie, histoire, diplomatique</i>	367
David M. PRITCHARD, <i>Les dépenses publiques dans l'Athènes démocratique : 200 ans après August Böckh</i>	385
Michel ROUX, <i>L'impact économique de la présence militaire étrangère en Phrygie : soldats et vétérans comme consommateurs et producteurs (époque achéménide-fin du Haut-Empire)</i>	407
Michel CHRISTOL, <i>Aux confins de l'Asie et de la Galatie à l'époque impériale romaine, entre Apamée de Phrygie et Apollonie de Pisidie : routes et territoires de cités, fiscalité et sécurité</i>	439
Corinne BOULINGUEZ, <i>De l'océan au phare d'Alexandrie : la conque de Triton</i>	465

LECTURES CRITIQUES

Frédéric HURLET, Pascal MONTLAHUC, <i>L'opinion publique dans la Rome tardo-républicaine</i>	489
Antonio GONZALES, « <i>Dis que j'ai plu à ceux qui étaient, dans la guerre et la paix, les premiers de la ville</i> »	509
Comptes rendus	521
Notes de lectures	635
Liste des ouvrages reçus	637
Table alphabétique par noms d'auteurs.....	641
Table des auteurs d'ouvrages recensés.....	647

